

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 12

L'An deux mil vingt-et-un, le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 avril 2021
Date d'affichage : 3 avril 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, MARCHAT Jean-Marc, SAJOT Benoît, GALLIOT Marie-Ange, GITTON Romain, DENIS Christelle, GUILLEMEAU Aurélien, MOREIRA Nathalie, LEMAIN Bastien, TRAMUNT Yannick.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mrs MARIE Philippe à DURAND Etienne, DEUSS Nicolas à GULLEMEAU Aurélien, CHAMBRIN Hugues à SAJOT Benoît.

Mme MOREIRA Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 mars 2021

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 mars 2021 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire se retire

Le conseil municipal élit, à l'unanimité, Mme Marie-Claire BRANSARD, présidente de séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Etienne DURAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après reprise des chiffres des comptes de gestion dressés par le receveur municipal de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		89 489.03		11 372.07		100 861.10
Opérations de l'exercice	386 318.68	449 366.56	209 439.86	146 981.06	595 758.54	596 347.62
TOTAUX	386 318.38	538 855.59	209 439.86	158 353.13	595 758.54	697 208.72
Résultats de clôture		152 536.91	51 086.73			101 450.18
Restes à réaliser			40 057.00	44 003.00		3 946.00
TOTAUX CUMULES		152 536.91	91 143.73	44 003.00		105 396.18
Résultats définitifs		152 536.91	47 140.73			105 396.18

. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

. reconnaît la sincérité des restes à réaliser

. arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle qu'à la clôture de l'exercice 2020, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 152 536.91 € et le déficit d'investissement cumulé avec la reprise des restes à réaliser est de 47 140.73 €.

Il y a lieu d'affecter la somme de 105 396.18 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et la somme de 47 140.73 à l'article 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2021.

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Délibération pour formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus bénéficiant d'une délégation. Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire adopte à l'unanimité le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux bénéficiant d'une délégation d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations,
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville,
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses,
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Par ailleurs, le conseil décide de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	taux 2021	Produit attendu avec taux 2021
Foncier bâti	363 000	28.91 %	104 943
Foncier non bâti	91 900	19.88 %	18 270
CFE	205 700	16.87 %	34 702
TOTAL			157 915

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales (COMMUNE = 9.19 % + DEPARTEMENT = 19.72 %)

La sous compensation pour la commune est neutralisée chaque année à compter de 2021 par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB de 1.068111 qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels

Après avoir délibéré, le conseil fixe les taux tels que présentés à savoir :

- foncier bâti : 28.91 %
- foncier non bâti : 19.88 %
- CFE : 16.87 %

Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente le budget unique qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- fonctionnement : 524 767.00 €
- investissement : 221 108.00 €

Après avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le budget principal 2021.

Portage repas à domicile - convention avec le CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une convention avait été signée entre le CCAS de Dun-sur-Auron et la commune pour le portage des repas à domicile le 14 avril 1997.

La participation est restée identique depuis cette date et s'élève à **315.87 €**.

Une révision de la convention a été réfléchie entre les différentes communes bénéficiant du service.

La redevance annuelle est fixée comme suit :

→ **une part forfaitairement** et proportionnellement à l'importance démographique de la commune déterminée par le dernier recensement connu sur la base suivante :

population ≤ 100 hab = 150 €

population comprise entre 101 et 300 hab = 250 €

population comprise entre 301 et 500 hab = 350 €

population supérieure à 501 hab = 450 €

→ **une part calculée au prorata des dépenses réelles** afin de ne laisser aucune charge résiduelle au compte du CCAS de DUN.

Cette part pourra être modifiée afin de tenir compte des dépenses réelles afférentes à la prestation assurée.

La convention est établie pour une année et renouvelable par tacite reconduction.

La redevance 2021 pour St Germain des Bois est calculée comme suit :

. part forfaitaire : 450 €

. part non forfaitaire : 1.20 € x 628 habitants (population au 1^{er} janvier 2021) = 753.60 €

soit un total de 1 203.60 €

Après discussion, le conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.

Espaces naturels sensibles : convention d'usage avec le conservatoire d'espaces naturels et le SIAB3A

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'un exemplaire du projet de la convention a été transmis à chaque conseiller municipal afin d'un prendre connaissance avant de délibérer.

Il rappelle que cette convention permettra la gestion de l'espace naturel sensible des marais de Contres par les organismes gestionnaires pour le compte des 3 communes propriétaires (Contres, Dun, St Germain des Bois).

Après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité (5 pour, 4 contre, 6 abstentions), est favorable à la signature d'une convention d'usage avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le SIAB3A définissant les modalités de partenariat, et autorise Monsieur DURAND Etienne, en sa qualité de Maire, à la signer.

Devis SDE - rénovation éclairage public suite panne

Monsieur le Maire présente le devis pour la rénovation de l'éclairage public suite à une panne d'une armoire au lieu-dit « la Pierre ».

Le coût global des travaux est évalué à 3 647.95 €HT

La participation financière est calculée comme suit :

→ prise en charge par le SDE (50 %) : 1 823.98 € HT

→ participation commune (50 %) : 1 823.98 € HT

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel.

Adjoint d'animation - création poste à 12.60/35^{ème}

Monsieur le Maire explique que suite au retour de l'agent titulaire sur le poste d'adjoint d'animation à 14.50/35^{ème} le 8 mars 2021, le comité technique a été consulté afin de réduire le temps de travail à 12.60/35^{ème} du fait du retour à la semaine de 4 jours au 1^{er} septembre 2017.

Le comité technique a accepté cette modification.

Après avoir délibéré, le conseil décide de créer un poste d'adjoint d'animation à 12.60/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021 pour la garderie.

Adjoint d'animation - suppression du poste à 14.50/35ème

Après avoir délibéré, le conseil décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 14.50/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021.

divers

Romain GITTON souhaite connaître l'avancée du dossier concernant l'implantation d'un pylône 4G « axe routier prioritaire » à la Croix d'Yard après la rencontre entre la commune, le propriétaire et la Société (voir réunion du 5 mars 2021)

Monsieur le Maire informe que la rencontre a eu lieu et que la société envisage de modifier le lieu d'implantation du pylône.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 7 mai 2021 à 19 h. 30.

Vu, pour affichage, le 14 avril 2021
le Maire,
DURAND Etienne



